

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le cinq juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONNETIER-MORNEX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUME, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2008

Présents :

Mesdames DUBOUCHET Marie-Christine, BAR Muriel, CRETIN Sabine, MATTHEY Claire, MIHAYLOV Sylvie, PARENT Séverine ;

Messieurs MAUME Philippe, NAVA Pierre, AUGUSTIN Christophe, ALESSIO Alain, LAHURE Fabrice, BEYTRISON Bernard, BOYER Christophe, CUGNET Bernard, DUMONT Gilles, LEONE Pierre, MONCHAL Christophe, PERNET Fabrice, PIGNOL Sébastien.

Absents : /

Nombre de conseillers : en exercice : 19, présents : 19, votants : 19

Secrétaire de séance : Monsieur Alain ALESSIO.

* * * * *

GRUPE SCOLAIRE : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION POUR APPEL À CONDUCTEUR D'OPÉRATION

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre du dossier de construction du groupe scolaire, il convient de lancer la procédure de consultation pour appel à conducteur d'opération. Le marché de conduite d'opération sera passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 et 40 II du Code des Marchés Publics. La consultation sera ouverte aux personnes morales habilitées ayant des compétences pour une assistance générale à Maître d'ouvrage, à caractère administratif, financier et technique.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**, le lancement de la procédure de consultation pour appel à conducteur d'opération concernant la construction du groupe scolaire.

* * * * *

N°34/08 PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA CLASSE VERTE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE MONNETIER

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'école élémentaire de Monnetier fait une demande de subvention pour une classe verte au Centre « La Métralière » au Plateau des Glières.

L'aide apportée par la Commune est égale à celle demandée au Département : à savoir 1410 euros.

Cela représente 10 euros par enfant (47 enfants sont concernés) sur 3 jours.

La contribution apportée par les parents est de 870 euros et celle de l'Association des Ecoles du Salève est de 879.74 euros.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**, d'accorder une subvention de 1410 euros pour la classe verte de l'école élémentaire de Monnetier.

* * * * *

N°35/08 VIREMENT DE CRÉDITS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de prélever la somme de 2 000 euros sur l'article du budget primitif 022 (Dépenses imprévues), pour alimenter le compte 678 (Autres charges exceptionnelles) afin de pouvoir effectuer le remboursement de la somme de 1 635 euros à Monsieur PERSCH Didier, en règlement de travaux d'intérêt général réalisés à la Zone Artisanale (délibération n° 19/08 du 04 mars 2008).

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, **ACCEPTE À L'UNANIMITÉ**, le virement de crédits ci-dessus exposé.

* * * * *

N°36/08 ACHAT FONDS DE COMMERCE DU MINI-RESTO À MONNETIER

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider l'achat du fonds de commerce du Mini Resto à Monnetier pour la somme de 15 000 euros. Les frais de notaire étant à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**, l'achat du fonds de commerce du Mini Resto pour la somme de 15 000 euros.

* * * * *

N°37/08 **MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°35/2007 DU 04 MAI 2007**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, par délibération n° 35/2007 en date du 04 mai 2007, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité des présents et des représentés de consentir un bail de location de 30 ans à l'association diocésaine, pour le rez-de-chaussée et une partie des extérieurs du Presbytère, et l'a autorisé à signer le bail correspondant.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de rajouter sur ce document que « les frais notariés seront à la charge de la Commune ».

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**, de modifier la délibération n° 35/2007 comme indiqué ci-dessus.

* * * * *

N°38/08 **SALLE POLYVALENTE : MODIFICATION DES MODALITÉS DE LOCATION**

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à revoir les modalités de location de la Salle communale de Monnetier.

Il met en évidence les problèmes :

- . de sécurité : non respect du nombre de personnes autorisées ; la salle étant assurée pour 350 personnes, ce nombre est trop souvent largement dépassé (malgré la signature d'un contrat d'engagement),
- . d'infrastructures insuffisantes (stationnement ...),
- . de gêne du voisinage, de dégâts occasionnés aux alentours de la salle et chez certains riverains,
- . difficulté des habitants de la Commune à louer cette salle en raison de la forte occupation tout au long de l'année,
- . faible rentabilité des locations extérieures, une fois déduites les heures de ménage et de remise en état.

Compte tenu de ces divers éléments, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de louer la salle communale de Monnetier aux habitants de la Commune uniquement et de fixer une date de mise en application de cette décision.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**, de louer la salle communale aux habitants de la Commune uniquement ; et ce, à partir du 1^{er} novembre 2008.

* * * * *

N°39/08 **TRANSFORMATION DU POSTE D'ATSEM DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE MONNETIER**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de transformer le poste d'ATSEM de l'école maternelle de Monnetier, actuellement poste à temps complet occupé par un temps partiel à 90 %, en poste à temps non complet (28/35^{ème}), en raison de la suppression de l'école le samedi matin. Et ce, à compter du 1^{er} septembre 2008.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**, de transformer le poste d'ATSEM de l'école maternelle de Monnetier en poste à temps non complet (28/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2008.

* * * * *

N°40/08 **DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE**

Monsieur le Maire lit un courrier de Monsieur le Préfet invitant les communes à désigner un correspondant « Défense », chargé des questions de défense et qui a vocation à développer le lien Armée-Nation. Interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région, son rôle est essentiel à la sensibilisation des concitoyens aux thématiques de défense.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, **DÉSIGNE À L'UNANIMITÉ** Monsieur Philippe MAUME, Maire, en tant que correspondant « Défense ».

* * * * *

N°41/08 **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À L'ASSOCIATION DES MAIRES DES COMMUNES FORESTIÈRES DE LA HAUTE-SAVOIE**

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un des membres du Conseil Municipal pour représenter la Commune à l'Association des Communes Forestières de la Haute-Savoie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** de désigner Monsieur Bernard CUGNET comme représentant de la Commune auprès de cette instance.

* * * * *

N°42/08 **VALIDATION DE LA PROPOSITION DE LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION IMPÔTS**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de valider la liste des 24 personnes proposée au Centre des Impôts afin que ce dernier puisse désigner 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui siégeront à la Commission Impôts.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**, de valider la proposition de liste des membres de la Commission Impôts.

* * * * *

N°43/08 **ANNULATION PROGRAMMATION TRAVAUX FORESTIERS**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Office National des Forêts programme des travaux forestiers sur une période de 15 ans (cahier des charges). Lorsque des parcelles ne sont plus à aménager, il convient de prendre une délibération pour annulation de ces travaux.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de l'ONF de supprimer la coupe prévue sur la parcelle 115A n°15 et ce, en raison des scolytes et du manque de rentabilité finale.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** d'annuler les travaux forestiers prévus sur la parcelle ci-dessus référencée.

* * * * *

N°44/08 **SUBVENTION AU GROUPEMENT « DÉFENSE GRÊLE » POUR INSTALLATION DE RAMPES DE LANCEMENT DE FUSÉES ANTI-GRÊLE**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, l'attribution d'une subvention au groupement « défense grêle » pour installation de rampes de lancement de fusées anti-grêle ne rentrant pas dans les compétences de la Communauté de Communes « Arve et Salève », il revient à chaque commune de prendre en charge une partie des 14 187 euros dus.

Monsieur le Maire précise que la part de la Commune de Monnetier-Mornex s'élève à 1 500 euros TTC.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ** l'attribution d'une subvention de 1 500 euros TTC au groupement « défense grêle » - Fédération Départementale des Groupements de lutte contre la grêle de Haute-Savoie – Maison de l'Agriculture - 52, Avenue des Iles - 74994 ANNECY Cedex 9.

* * * * *

N°45/08 **SUBVENTION POUR ORGANISATION DU 3^{ème} TOURNOI DU MINI-FOOT DES SALÈVES**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Football Club des Salèves sollicite une subvention de 150 euros pour l'organisation du 3^{ème} tournoi Mini-foot des Salèves du 07 juin 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**, d'accorder une subvention de 150 euros pour l'organisation du 3^{ème} tournoi Mini-foot des Salèves 2008.

* * * * *